



UNE JOURNÉE COMPLÈTE SUR LES SALAIRES

La journée de négociation du 6 février a été consacrée à traiter de notre demande salariale.

C'est nous qui avons commencé et nous avons préparé une présentation exhaustive. En résumé :

- Nous avons rappelé qu'il y avait un engagement à la dernière négociation de réévaluer la valeur de notre travail;
- Nous avons fait une présentation et déposé un mémoire détaillant les raisons qui militent pour que notre rémunération tienne pleinement compte des conditions offertes dans des emplois comparables du secteur public (notamment en comparant le haut de l'échelle des infirmières et infirmiers DEC), ainsi que des particularités liées aux services d'urgence;
- Nous avons dressé l'historique de l'évolution du salaire des paramédics dans le secteur préhospitalier;
- Nous avons rappelé que l'avance salariale que le gouvernement nous a octroyée à la dernière convention collective servait uniquement à combler l'écart qui s'est créé en 2019 avec le secteur public lors de l'exercice de relative salariale et qu'elle ne reflétait donc pas de la valeur réelle de notre travail.



L'employeur nous a indiqué qu'il avait des validations à faire. Il nous répondra quant à notre demande salariale lors de la rencontre prévue le 20 février. Dans l'intervalle, les discussions sur les autres sujets se poursuivront lors de la rencontre du 11 février.

Le comité de négociation tient à remercier l'ensemble des personnes qui, de près ou de loin, sont impliquées dans la mobilisation. On ne lâche pas!

